



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille dix neuf le 14 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 7 mai 2019, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. BAILLARGEAT, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GEDON, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Mme BAYLE, M. BODIN, Mme QUERAL, M. CASTETS, Mme HOLGADO, Mme BERTHIOT, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:

M. MONMARCHON à M. BALDES

Etaient excusés:

M. VERDIER, Mme LANDAIS, M. GABARD, M. INOCENCIO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr SABOURAUD est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 22

Conseillers votants : 23

Pour : 19

Contre : 4

Abstention : 0

4 – PLAN DE FINANCEMENT - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS - SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE.

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

La collectivité prévoit de réaliser en 2019 et 2020 des travaux d'aménagement d'une aire de camping-cars.

Par décisions municipales n° D2019/53 en date du 09 Avril 2019 et n° D2019/65 du 25 Avril 2019, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux (plafonnés à 100 000,00 €) avec un coefficient de solidarité de 1,2.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement suivant :

Libellé des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Subvention Conseil Départemental	Subvention ETAT (DETR)	Participation de la commune TTC
Travaux d'aménagement	551 151,13	661 381,36	36 000,00	175 000,00	450 381,36

- D'encaisser les recettes correspondantes à l'article 1323 - chapitre 13 au budget principal,
- De signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 29 avril 2019 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 16/05/19
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20190514-58833-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

A handwritten signature in black ink is written over a pink circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE" at the top and "SARCELLES" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that extends to the left and right of the stamp.